

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

EMERIC Production

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

EMERIC Production

GUEST HOUSE
FENOÛ
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

RÉVISION DE LA CONSTITUTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

P 04

Le beau temps avant la tempête ?



▶ Les députés passent aux travaux en plénière demain

TOURNÉE NATIONALE DU PARTI UP LE RENOUVEAU

P. 03

DJOGBÉNOU, TALATA, VLAVONOU, GBENONCHI et CIE accueillis en pompe à Adjohoun



ASSEMBLÉE NATIONALE

DRAME

P. 02

Luc ATROKPO victime d'un accident de la route



CONSEIL DES MINISTRES DE
CE 28 FÉVRIER 2024 P.11

Des nominations prononcées hier

QUIDAH

Eugène GNONLONFIN, nouveau SE

P. 02

P. 05

Les députés votent les lois sur le taux d'intérêt légal et sur les infractions boursières sur le marché de l'UMOA

Augmentation du prix de l'engrais NPK

Une nouvelle épreuve pour le secteur agricole

Au Bénin, le secteur agricole fait face à un défi majeur avec l'annonce de l'augmentation du prix de l'engrais NPK. Cette décision a suscité des inquiétudes parmi les acteurs de l'agriculture, mettant à l'épreuve un secteur déjà confronté à diverses pressions.



L'engrais NPK, composé d'azote, de phosphore et de potassium, est un élément essentiel pour la fertilité des sols et la croissance des cultures. L'annonce de son augmentation de prix soulève des préoccupations quant à l'impact financier sur les agriculteurs, qui dépendent fortement de cet intrant pour optimiser leurs rendements. Cette nouvelle réalité économique pose également

des défis au niveau de la rentabilité des exploitations agricoles, mettant en péril la stabilité financière des agriculteurs. Les conséquences de cette hausse de prix pourraient se répercuter sur les coûts de production, avec un possible impact sur les prix des denrées alimentaires pour les consommateurs. Selon Fraternité Fm, le prix du sac de 50kg d'engrais NPK, initialement vendu à 14.000 francs est pas-

sée à 22.000 francs CFA. Les autorités et les parties prenantes du secteur agricole devront collaborer étroitement pour trouver des solutions durables face à cette augmentation du prix de l'engrais NPK. La recherche de mécanismes d'atténuation des coûts, ainsi que le soutien aux agriculteurs, seront essentiels pour assurer la résilience du secteur face à ces défis économiques.

Accident

Luc Atrokpo victime d'un accident de la route

Mauvaise nouvelle concernant le maire de Cotonou ! Luc Sètondji Atrokpo a été victime d'un grave accident de la route, ce mercredi 28 février 2024, rapporte Inf'au Zénith.

La première autorité de la ville de Cotonou, président de

l'association nationale des communes du Bénin (ANCB) était en chemin pour Natitingou où s'ouvrira demain, le conseil national et la réunion du bureau de l'ANCB quand le drame s'est produit peu avant Dassa-Zoumè. Luc Sètondji Atrokpo était accompagné de son

chauffeur et d'un ami. Si les images témoignent de la violence du choc survenu, rien n'a, pour l'heure, filtré par rapport à l'état des passagers à bord du véhicule.



Décentralisation Au Bénin

Eugène Gnonlonfin, Nouveau SE de Ouidah

Dans le département de l'Atlantique, la Maire de Ouidah a désormais un nouveau Secrétaire Exécutif (SE). Le remplaçant de l'ancien SE Mama Sanni Afizou qui a démissionné mercredi 31 janvier dernier pour «convenance personnelle» a été tiré lundi dernier par le maire de la ville Christian Houetchénou.

La mairie de Ouidah, Eugène Gnonlonfin remplace Mama Sanni Afizou. Selon Le potentiel, le nouveau Secrétaire Exécutif de Ouidah, Eugène Gnonlonfin est un Administrateur des finances, Gestionnaire de

Projet en poste à Handicap International Bénin. Après le tirage au sort, le nouveau secrétaire exécutif de la mairie de Ouidah sera installé dans ses nouvelles fonctions dans les prochains jours.



du jour
L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lemblemedujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI
Berinice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
F. ADEOTI

Tournée nationale du parti UP le Renouveau dans l'Ouémé

DJOGBÉNOU, TALATA, VLAVONOU, GBENONCHI et CIE accueillis en pompe à Adjohoun

La Haute direction du parti Union Progressiste le Renouveau (UP-R), sous la houlette du président Joseph Djogbéno, le parti du Baobab arc-en-ciel a rencontré les élus du parti des neuf communes du département de l'Ouémé. Il s'agit des élus des communes des Aguégus, d'Adjarra, d'Adjohoun, d'Avrankou, d'Akpro-Missereté, de Dangbo, de Bonou, de Sèmè-Podji et de Porto-Novo.

Un impressionnant aréopage de personnalités du parti UP-le Renouveau était hôte de marque des élus communaux et les cadres des neuf communes de l'Ouémé réunis à la maison des jeunes d'Adjohoun. Outre le président Joseph Fifamè Djogbéno, la délégation était composée de la quasi totalité des membres de la Haute Direction Politique. Il s'agit notamment de la Vice Présidente de la République, Mariam Chabi



Talata Zime, du secrétaire général Gérard Gbenonchi, du président de l'Assemblée nationale Louis Vlavonou, du deuxième secrétaire parlementaire David Houinsa et des membres du bureau politique Sedami Medegan Fagla, Badirou Aguemon, Parfait Ahoyo ainsi que du mandataire financier Boniface Yêhouetomé. Il est à noter que cette délégation du parti a été appuyée par le maire de Por-

to-Novo Charlemagne Yankoty et des députés Charlemagne Honfo, Jean-Claude Akpity, Cécile Ahoumènou, Justin Agbodjété et Denise Dègbédji.

Les échanges ont porté essentiellement sur deux sujets majeurs, l'opération de quadrillage du territoire national menée par le parti avec l'installation de ses structures de base dans les villages et quartiers de ville et la polémique

qui enfle au plan national sur la révision de la constitution.

La Haute Direction Politique a exprimé ses profonds respects aux militants de l'Ouémé pour leur dévouement, leur fidélité et leur loyauté aux idéaux du parti malgré les difficultés dans lesquelles, ils évoluent.

« La Haute Direction Politique a conscience des difficultés dans lesquelles évoluent le département de l'Ouémé. Vous n'êtes pas des militants dans l'abondance », a laissé entendre le président Joseph Djogbéno. Il a vivement salué les sacrifices consentis pour effectuer l'installation des Cellules de base et promis que ces efforts sans cesse fournis ne resteront pas vains surtout que l'Ouémé est la base de la fusion. Les échanges sur les propositions de loi portant révision de la constitution et celle modificative du code électoral à l'Assemblée nationale ont été faits aux militants.

Album photos



Révision de la Constitution et relecture du code électoral

Les députés passent aux travaux en plénière demain

Après les travaux en commission des lois ce mardi 27 février 2024, les députés de la 9^{ème} législature abordent ce vendredi 1^{er} mars 2024 les débats sur la révision de la constitution en plénière. C'est du moins ce qui ressort du communiqué à travers lequel le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou Vlavonou a invité les députés à prendre part à la séance plénière qui aura lieu ce vendredi 1^{er} mars 2024 à 10h au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo.

8 points sont inscrits à l'ordre du jour de ladite séance. Il s'agit de la poursuite de l'examen du projet de loi relatif



à la Commission béninoise des droits de l'homme; de l'examen de la proposition de loi portant révision de la constitution de la République du Bénin; de l'examen du projet de loi portant définition et répression de l'usure en Répu-

blique du Bénin; de l'examen du projet de loi portant réglementation bancaire en République du Bénin; de l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi n°2022-16 du 19 octobre 2022 portant création, organisation et

fonctionnement de la Cour spéciale des affaires foncières; de l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche adoptée à Genève, le 18 juin 2022; de l'examen du projet de loi relatif à l'alimentation scolaire en République du Bénin; de l'examen du projet de loi portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'Organisation de la défense des intérêts de l'État devant les juridictions et portant création de l'agence judiciaire de l'État; et enfin de l'examen de la proposition de loi modifiant et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2029 portant code électoral.

Révision de la constitution à l'Assemblée nationale

Le beau temps avant la tempête ?

Ce mardi 27 février 2024, les députés membres de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme ont adopté le rapport de la proposition de loi portant révision de la constitution. Ce faisant, ils autorisent la plénière à démarrer l'examen qui se fera en deux étapes. Mais cette initiative pourrait ne pas prospérer en raison d'un certain nombre d'indicateurs et de signaux au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo.

Entre les conditions à remplir pour une révision de la constitution notamment les 3/4 soit 82 députés pour sa recevabilité et les 4/5 soit 88 députés pour son vote; la minorité parlementaire de blocage détenue par l'opposition sans occulter les grognes perceptibles des députés de la mouvance, l'initiative est bien loin d'aboutir. Et le vote en commission des lois n'est rien que le beau temps avant la tempête. Wait and see.



TITRE XI : DE LA REVISION

Article 154

L'initiative de la révision de la constitution appartient concurremment au Président de la République, après décision prise en Conseil des Ministres et aux membres de l'Assemblée Nationale.

Pour être pris en considération, le projet ou la proposition de révision doit être voté à la majorité des trois quarts des membres composant l'Assemblée Nationale.

Article 155

La révision n'est acquise qu'après avoir été approuvée par référendum, sauf si le projet ou la proposition en cause a été approuvé à la majorité des quatre cinquièmes des membres composant l'Assemblée Nationale.

Article 156

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine et la laïcité de L'Etat ne peuvent faire l'objet d'une révision.



Assemblée nationale

Les députés votent les lois sur le taux d'intérêt légal et sur les infractions boursières sur le marché de l'UMOA

Les députés de la 9^{ème} législature ont voté à l'unanimité ce mardi 27 février 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, tour à tour, la loi n° 2024-10 relative au taux d'intérêt légal en République du Bénin et la loi n° 2024-11 relative aux infractions boursières sur le marché financier de l'UMOA. Par la même occasion, la Représentation nationale a autorisé le Gouvernement à ratifier la loi n° 2024-12 sur la constitution et la convention de l'Union Africaine sur les télécommunications adoptée respectivement au Cap (Afrique du sud) le 07 décembre 1999 et à Harare (Zimbabwe) le 10 juillet 2014.

C'est le premier vice-président de l'Assemblée nationale, l'he Barthélémy KASSA qui a conduit les travaux en présence du Garde des sceaux, ministre de la Justice et de la Législation Yvon DETCHENOU représentant le Gouvernement. Selon le rapport de la Commission des finances et des Échanges, le projet de loi relative au taux d'intérêt légal a pour objectif global, de protéger les emprunteurs d'argent contre les pratiques usuraires. De façon spécifique, poursuit le rapport, ce projet définit les modalités de calcul des intérêts légaux et précise dans ce cadre, les diligences à la charge du ministre chargé des Finances. Il faut mentionner par ailleurs que ce projet de loi est structuré en cinq articles dont l'article 3 qui précise les sanctions à prendre en cas de retard dans le paiement des intérêts légaux et l'article 4 qui mentionne les structures chargées de l'application de la loi. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme

institutionnelle de l'Union Monétaire Ouest Africaine et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, entrée en vigueur le 1er avril 2010, il a été procédé à une relecture de la loi portant définition et répression de l'usure, en vue de la mettre en adéquation avec les principes de la réforme. De cet exercice, il est ressorti la nécessité d'élaborer un texte spécifique consacré à la notion d'intérêt légal, eu égard au fait que celle-ci relève de principes fondamentalement différents de l'usure.

Halte à l'usure!

Dans leurs différentes interventions, les députés ont plaidé pour que, cette loi dont l'importance n'est plus à démontrer pour les populations des zones rurales après la loi sur le loyer, soit vulgarisée. C'est le cas du député Natondé Aké, Adjibadé Koussonda, Assan Séibou. Pour sa part, le député Nourenou Atchadé a souhaité que des regards bienveillants soient lancés à ceux qui sont ou qui vivent de



l'usure.

Prévenir les infractions boursières

En deuxième point, la commission des finances et des Échanges a présenté son rapport sur le projet de loi relative aux infractions boursières sur le marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Selon ledit rapport, ce projet de loi a pour objectif global de rendre effective la répression des comportements délictueux sur le marché financier par l'établissement d'une gamme de sanctions proportionnées dissuasives, le tout couronné par une application plus efficace des règles du marché financier et la création d'un cadre communautaire de répression des infractions pénales, susceptibles d'y être commises. En ce qui concerne le contenu de cette loi uniforme, il met tout d'abord en avant le cadre préventif. Il est composé de six titres dont un titre préliminaire qui porte

sur la terminologie utilisée dans le texte et de 53 articles répartis en sept chapitres comme suit : le titre préliminaire (01 article) ; le Titre I qui parle des dispositions générales (4 articles); du Titre II qui organise la prévention des atteintes à la transparence du marché (3 chapitres et 14 articles); du Titre III qui renseigne sur la répression des atteintes à la transparence du marché (4 chapitres et 25 articles); du Titre IV qui parle de la coopération entre l'autorité des marchés financiers de l'UMOA et les autorités judiciaires dans le cadre de la procédure pénale (8 articles) et enfin du Titre V qui s'occupe des dispositions finales (02 articles). En troisième point, les députés ont autorisé le Gouvernement à ratifier le projet de loi sur la constitution et la convention de l'Union Africaine sur les télécommunications adoptée respectivement au Cap(Afrique du sud) le 07 décembre 1999 et à Harare (Zimbabwe) le 10

juillet 2014. Du rapport de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, il ressort que ce projet de loi comporte une constitution et une convention. En ce qui concerne la constitution de l'Union africaine des Télécommunications, elle compte outre un préambule, 35 articles répartis en 06 chapitres. S'agissant de la Convention de l'Union africaine des Télécommunications, elle est répartie en 02 chapitres et constituée de 08 articles. En ratifiant ce projet de loi, indique le rapport de la commission des lois, le Bénin pourra contribuer à développer des réseaux et services des télécommunications d'une manière concertée, planifiée et intégrée; à promouvoir le développement rapide des télécommunications sur le territoire national en vue de réaliser l'accès au service universel à tous ainsi qu'une connexion totale avec les autres pays de la manière la plus effective et efficace; à intégrer les opérateurs du secteur privé dans le processus de développement des télécommunications en Afrique.

Hermann OBINTI
(Collaborateur extérieur)



Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.

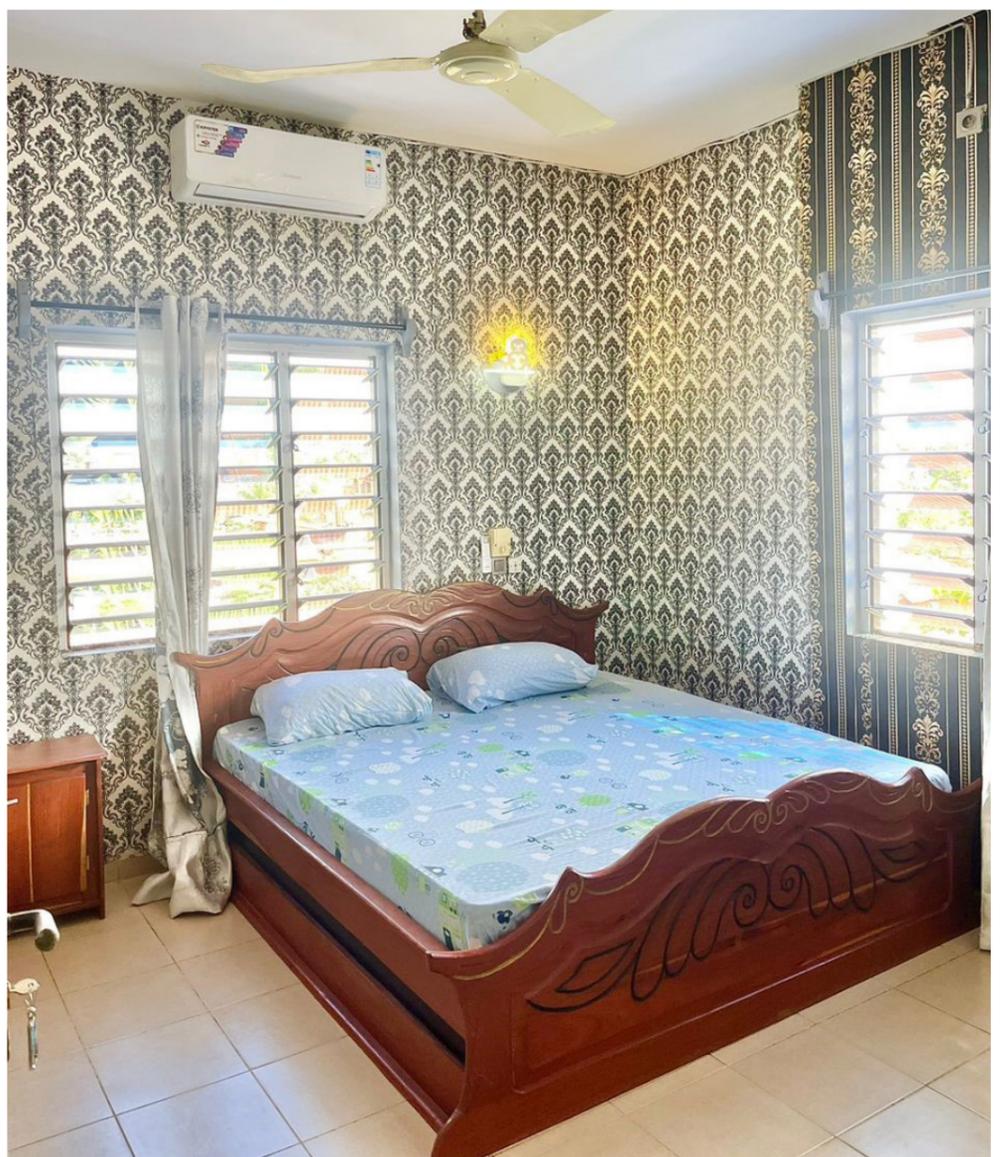


GUEST HOUSE

FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

" ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUEFA** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOU** (200 places en mode réception) au 1er étage

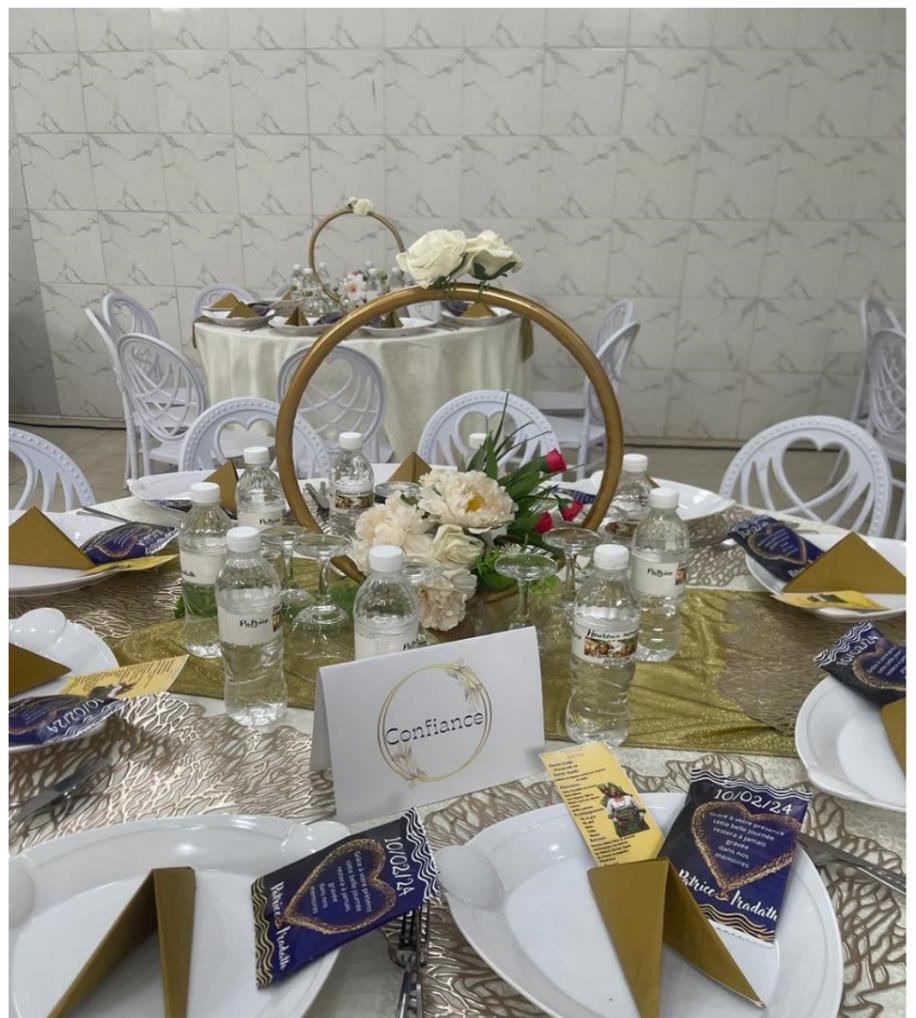
3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

98 90 46 40



Renseignements et réservations au **55500707** ou **55499999**

Recrutement au ministère du développement et de l'action gouvernementale au profit de la SNIF

Le dépôt des dossiers est fixé au vendredi 1er Mars prochain

Le ministère du Développement et de la coordination de l'action gouvernementale lance un recrutement ouvert à plusieurs postes. Le dépôt des dossiers est fixé au vendredi 1er Mars prochain.

Lire le communiqué



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COORDINATION DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

08 BP 755 Cotonou
BÉNIN
Tél.: +229 21 30 04 98
mdc.info@gouv.bj
www.developpement.gouv.bj

3

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale lance un avis de recrutement du personnel chargé de l'animation du Secrétariat permanent de mise en œuvre de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF).

Les postes sont à pourvoir immédiatement et sont basés à Cotonou (République du Bénin) avec la possibilité d'effectuer des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La durée de la mission est de cinq (5) ans pour compter de la date de prise de service du personnel recruté.

Les candidats intéressés doivent être de nationalité béninoise. Seuls ceux qui sont présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

Postes à pourvoir

- ⇒ un (01) Secrétaire Permanent
- ⇒ un (01) Responsable administratif et financier ;
- ⇒ un (01) Responsable du suivi-évaluation.
- ⇒ un (01) Chargé de programme Éducation financière ;
- ⇒ un (01) Chargé de programme Gouvernance de l'écosystème financier ;
- ⇒ un (01) Chargé de programme du Développement des services financiers ;
- ⇒ un (01) assistant administratif.

Critères communs à tous les postes

- ⇒ Être de nationalité béninoise ;
- ⇒ Avoir une bonne maîtrise du français, la maîtrise de l'anglais serait un atout;
- ⇒ Être capable de travailler efficacement sous pression, être disposé(e) à réaliser plusieurs tâches à la fois ;

2

- ⇒ avoir une excellente aptitude en résolution de problèmes et avoir le sens du détail ;
- ⇒ avoir le sens de l'organisation et la capacité d'analyser divers dossiers ;
- ⇒ posséder d'excellentes aptitudes interpersonnelles, être capable de travailler en équipe dans un environnement multiculturel et surtout être de bonne moralité ;
- ⇒ être rigoureux et pragmatique et
- ⇒ être disponible immédiatement.

Contenu des postes à pourvoir

➤ Secrétaire Permanent

○ Principales responsabilités

Le Secrétaire Permanent est placé sous l'autorité directe du ministre. Il assure le secrétariat du Comité de pilotage et l'assiste dans l'exécution des activités de coordination technique, de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Inclusion financière. Il a pour mission de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Inclusion financière en collaboration avec la direction générale en charge des Politiques de Développement.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Inclusion financière ;
- de veiller à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Inclusion financière ;
- de vulgariser la Stratégie nationale d'Inclusion financière pour son intégration aux politiques, plans, programmes, projets et activités de développement orientés vers les populations vulnérables et les Petites et Moyennes Entreprises ;
- d'élaborer les outils nécessaires permettant de suivre les actions et indicateurs d'inclusion financière ;

- de réaliser les études techniques, économiques et financières, entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Inclusion financière ;
- d'assurer la mise en œuvre des réformes engagées dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière ;
- d'élaborer et de soumettre à l'approbation du Comité de pilotage, les rapports périodiques, le rapport annuel de suivi et les différents rapports d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Inclusion financière et
- de préparer les sessions du Comité de pilotage et d'en assurer le secrétariat.
 - **Profil recherché**
- être titulaire d'un BAC+5 en économie, en finances, en gestion des entreprises, en gestion des projets ou d'un domaine équivalent ;
- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la coordination de structure ou de projet ;
- avoir une bonne capacité à gérer une équipe pluridisciplinaire ;
- avoir des capacités managériales confirmées ;
- avoir une excellente compétence en communication et gestion ;
- connaître les dispositions légales et réglementaires en vigueur au Bénin ainsi que le droit fiscal et le droit des sociétés ;
- avoir une bonne capacité d'influencer et d'interagir avec les tiers.

➤ Responsable Administratif et Financier

○ Principales responsabilités

il aura pour tâche :

- de piloter les missions de planification, de gestion et de coordination des tâches administratives ;
- d'assurer le suivi comptable et financier du Secrétariat permanent ;
- de définir et d'améliorer les procédures de gestion administrative et de suivi comptable du Secrétariat permanent ;
- d'élaborer et de mettre en place des tableaux de bord et de conseiller les responsables de programme ;
- de gérer les différents contrats et les diverses conventions pour garantir leur respect dans le cadre législatif et/ou réglementaire ;
- d'assurer la gestion administrative des assurances et des contentieux ;
- de préparer les réunions du Comité de pilotage et d'établir les procès-verbaux en relation avec le responsable suivi-évaluation ;
- de mettre en place les techniques financières indispensables au développement et à la protection du Secrétariat permanent ;
- de définir la politique financière du Secrétariat permanent et de suivre sa mise en œuvre ;
- d'analyser et d'interpréter les écarts, de préconiser des solutions et de rendre compte au Secrétaire permanent ;
- d'assurer l'efficacité à court, moyen et long terme de toutes les fonctions financières ;
- de préparer et d'élaborer le budget annuel et d'en assurer le suivi de sa mise en œuvre ;
- de veiller au respect des procédures d'exécution des dépenses publiques ;
- d'élaborer un plan de mobilisation de ressources et de le mettre en œuvre ;
- de veiller à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne budgétaire ;
- de mettre en œuvre le plan de suivi des achats et approvisionnements, des réalisations et d'assurer leur entretien ;
- d'assurer la gestion des stocks ;
- de mettre en place une base des données à travers un dispositif de collecte, de traitement et de synthèse des informations pour une gestion efficace des ressources matérielles ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre le programme annuel des voyages, missions et manifestations officielles sous la coordination du Secrétaire permanent ;

4

5

- de veiller à l'entretien du bâtiment et à la propreté des lieux de travail et
- de gérer le parc automobile du Secrétariat permanent.

- o **Profil recherché**

- être titulaire d'un bac + 5 en finances et comptabilité ;
- disposer de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la comptabilité, de la gestion des finances publiques et/ou des ressources des partenaires techniques et financiers du Bénin ;
- avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, des logiciels de comptabilité et des outils de gestion financière et comptable ;
- avoir une expérience dans le domaine de l'inclusion financière serait un atout ;
- avoir une bonne aptitude relationnelle pour pouvoir animer une équipe ;
- savoir travailler sous pression, être tenace et adaptable ;
- avoir le sens de l'organisation et la capacité d'analyser divers dossiers ;
- être rigoureux et pragmatique et
- avoir un esprit d'initiative, être intègre, précis et autonome.

- **Responsable du suivi-évaluation.**

- o **Principales responsabilités**

Il aura pour mission :

- d'animer le processus de planification et de suivi-évaluation au niveau du Secrétariat permanent ;
- de faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel du Secrétariat permanent en collaboration avec le Responsable administratif et financier et les Responsables de programme ;
- d'élaborer les outils nécessaires permettant de suivre les actions et indicateurs d'inclusion financière ;

6

- de produire des rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière qui feront l'objet d'une présentation au Comité de Pilotage et au Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) ;

- de préparer, en collaboration avec le Responsable administratif et financier, les sessions du Comité de Pilotage et d'en assurer le secrétariat ;

- de collecter, de traiter, d'analyser et de centraliser les données statistiques de la mise en œuvre de la SNIF et

- de mettre en place une base de données et un dispositif de collectes de traitement et de synthèse des informations.

- o **Profil recherché**

- être titulaire d'un bac + 5 en planification, gestion des projets, statistique ou en économie ;
- justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans à un poste similaire ;
- avoir de solides expériences de mise en place d'un système de suivi évaluation dans un projet ou dans un organisme public ou dans une Organisation Non Gouvernementale ;

- avoir une maîtrise des outils de suivi évaluation et

- avoir une expérience dans le domaine de l'inclusion financière serait un atout.

- **Chargé de Programme Éducation Financière :**

- o **Principales responsabilités**

il aura pour tâches

- de rédiger les documents conceptuels du programme Éducation financière conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière ;

7

- d'accompagner la mise en œuvre du programme national d'éducation financière :

- d'appuyer la promotion de l'éducation financière et digitale des populations ;

- d'appuyer le renforcement de la protection des clients, des produits et services financiers et

- de faire le suivi de la mise en œuvre du programme national d'éducation financière.

- o **Profil recherché**

- être titulaire d'un bac + 5 en en planification, gestion des projets, statistique, banque et finance, comptabilité de gestion ;

- avoir cinq (5) ans d'expérience dans la coordination d'un projet ou la gestion d'un organisme public ou une ONG ;

- justifier d'une solide expérience en matière de conception et de mise en œuvre de plan de formation ;

- avoir de solides connaissances et d'expérience en matière d'inclusion financière ;

- avoir le sens de l'écoute, de la créativité et une bonne capacité d'adaptation et

- avoir une bonne culture générale et un sens aiguisé de la communication.

- **Chargé de programme Gouvernance de l'écosystème financier ;**

- o **Principales responsabilités**

Il aura pour mission :

- de rédiger les documents conceptuels du programme Gouvernance de l'écosystème financier conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière ;

- de faire le suivi du programme de la gouvernance de l'écosystème financier ;

8

- d'identifier et de réaliser les études techniques, économiques et financières dans le domaine de l'inclusion financière ;

- de proposer des réformes à mettre en œuvre dans le secteur de l'inclusion financière et

- de conduire la mise en œuvre des réformes dans le domaine de l'inclusion financière.

- o **Profil recherché**

- être titulaire d'un bac + 5 en économie, gestion des projets, statistique économique, banque et finance, comptabilité de gestion ou équivalent ;

- justifier d'une expérience cumulée de cinq (5) ans au minimum dans la gestion des projets et dans l'inclusion financière ;

- avoir une connaissance de l'écosystème financier serait un atout ;

- avoir le sens de l'écoute, de la créativité et une bonne capacité d'adaptation et

- avoir une bonne culture générale et un sens aiguisé de la communication.

- **Chargé de Programme de Développement des Services Financiers ;**

- o **Principales responsabilités**

Il aura pour responsabilité :

- de rédiger les documents conceptuels du programme Développement des services financiers conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière ;

- de faire le suivi du programme de développement des produits et services financiers ;

- d'appuyer la promotion et le développement des produits et services financiers en relation avec les parties prenantes ;

- d'appuyer le renforcement du développement des infrastructures financières et

- de s'assurer de l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des produits et services financiers aux populations.

- o **Profil recherché**

- être titulaire d'un bac + 5 en banque et finance, comptabilité de gestion, gestion des projets, statistique ou en économie ;

- justifier d'une expérience cumulée de cinq (5) ans au minimum dans la gestion des projets ;

- avoir de solide connaissance et d'expérience en matière d'inclusion financière ;

- avoir le sens de l'écoute, de la créativité et une bonne capacité d'adaptation et

- avoir une bonne culture générale et un sens aiguisé de la communication.

- **Assistant administratif :**

- o **Principales responsabilités**

Il aura pour tâche :

- de tenir à jour l'agenda du Secrétaire permanent ;
- d'assurer le fonctionnement du secrétariat du Secrétaire permanent ;

- d'assurer la gestion des courriers à l'arrivée et au départ ;

- de faire la reprographie et la ventilation du courrier conformément aux annotations du Secrétaire permanent ;

- de gérer l'archivage physique et électronique du courrier et des documents administratifs ;

- de saisir tous les documents à lui confiés par le Secrétaire permanent ;

- d'accueillir les usagers et les visiteurs du Secrétaire permanent ;

- de recevoir et de gérer les appels téléphoniques ;

- de programmer et de rappeler les réunions et rendez-vous du Secrétaire Permanent ;

10

- de participer aux travaux de secrétariat des réunions, ateliers, séminaires et autres rencontres organisés par le Secrétariat permanent et

- d'exécuter toutes autres tâches administratives à lui confiées par le Secrétariat permanent.

- o **Profil recherché**

- être titulaire d'un bac + 3 en secrétariat de direction ;

- justifier d'une expérience de cinq (5) ans à un poste similaire ; et
- avoir le sens de l'écoute et de discrétion ;

- avoir une bonne capacité rédactionnelle, d'accueil et d'archivage des courriers ;

- Avoir de bonnes compétences bureautiques ;

- être polyvalent et avoir le sens de la diplomatie.

Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature comportant :

- une lettre de motivation datée et signée adressée au Ministre chargé du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale ;

- un curriculum vitae contenant les coordonnées de trois (03) personnes référentes ;

- les copies des diplômes, titres universitaires, des attestations et/ou certificats de travail et

- la copie de la pièce d'identité valide,

devront être emballés dans une enveloppe sous pli fermé avec la mention

« Candidature au poste de (préciser le poste choisi) du Secrétariat permanent de la SNIF » et déposés au Secrétariat Administratif du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale sis à Cotonou, route de l'aéroport, 08 BP 755 Cotonou ; Téléphone : +229 21 30 04 98/21 30 49 61/21 30 76 84 ou par [email en fichier unique PDF à l'adresse mdc.info@gouv.bj](mailto:mdc.info@gouv.bj).

11

Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 1er mars 2024**.

La présente annonce peut être consultée sur le site internet

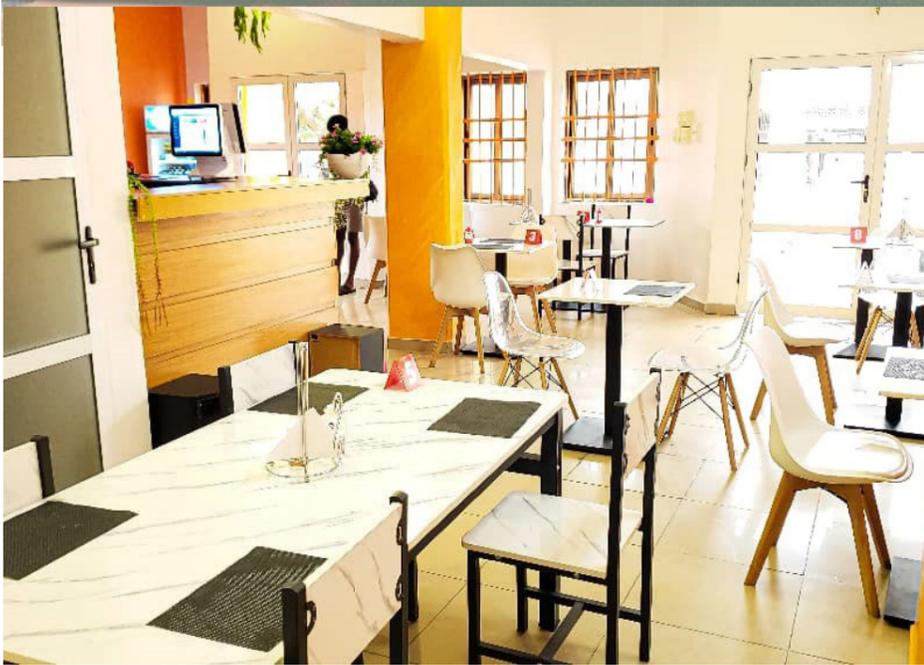
www.developpement.gouv.bj

BIENVENUE À LA CASSEROLE DE LA CAPITALE!

Notre restaurant vous offre un cadre élégant et raffiné pour prendre vos repas en journée comme en soirée. Profitez de la tranquillité et de l'esthétique des lieux pour charmer votre estomac. Nous disposons d'un espace confortable ayant tout l'équipement nécessaire pour vous permettre de manger à votre aise.

Faites donc un tour et vous ne serez pas déçu.

Nous sommes situés au carrefour sadognon à côté de la station.



Venez passer vos heures de pause au restaurant

PRÊT À MANGER

Profitez de notre incroyable buffet, ou passez une commande spéciale

+229 52939595

PRÊT À MANGER

PRÊT À MANGER

Nous vous attendons avec impatience

Conseil des ministres de ce 28 février 2024

Les nominations prononcées hier

Le Conseil des ministres d'hier mercredi 28 février 2024, a prononcé plusieurs nominations à la présidence et dans quatre ministères.

A la Présidence de la République

Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX)
Monsieur Moubarak SOUMANOU, cumulativement avec ses fonctions actuelles

Au ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la Coopération

Conseiller technique au Suivi des Petites et Moyennes Entreprises
Monsieur Edouard SEHLIN



Au ministère de la Justice et de la Législation

Directeur de la Coopération et de l'Entraide judiciaire
Madame Innocentia APOVO MONTEIRO

Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Pêche

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole Pôle 2
Monsieur Issifou DADO DOKO
Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole Pôle 3
Monsieur Didier AGONYISSA
Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole Pôle 4
Monsieur Kolawolé Luc Achille ONILOUDE
Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole Pôle 5
Madame Richicatou SALE

Directeurs départementaux de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ainsi qu'il suit

Alibori

Monsieur Mohamed Youssouf FARA

Littoral

Monsieur Donatien Zinsou MIGNAN

Plateau

Monsieur Daré Aubin YOLOU

Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi

Directeur général de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
Monsieur Laurent GANGBES.

Intégralité du Conseil des Ministres

REPUBLIQUE DU BENIN
Présidence de la République
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT
N° 083024FRSGGCMOJORD

COPIE Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 28 février 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Approbation du schéma national d'arrêt de la télévision analogique terrestre et de basculement vers la Télévision numérique terrestre (TNT).

Notre pays, après l'implémentation de son réseau TNT, a procédé, le 17 février 2023 au lancement du premier multiplex national. Depuis lors, il est assuré une diffusion simultanée des émissions télévisuelles en modes analogique et numérique.

Tous les essais effectués étant concluants, il s'agit d'un an après le démarrage de la diffusion numérique, l'extinction de l'analogique soit envisagée.

Pour ce faire, il sera organisé, conformément aux textes en vigueur, un schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et le basculement vers le tout numérique.

Dans cette perspective, des mesures d'accompagnement et d'encadrement pour limiter au maximum les perturbations que pourrait connaître les téléspectateurs ont été prévues par le Gouvernement.

Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'une diffusion simultanée d'une durée d'au moins une année avant l'extinction effective de la diffusion analogique ;
- la garantie d'accès à tous les ménages d'une offre sans abonnement comprenant les chaînes gratuites de la TNT à la fin du basculement ;
- l'obligation faite aux importateurs des kits de réception TNT de disposer d'un agrément ou d'une homologation des équipements qu'ils mettent sur le marché ;

Par ailleurs, en raison de la pression humaine et des évolutions liées au climat, il peut s'avérer difficile d'inverser cette situation. Ces constats ont amené le Gouvernement à initier le Projet d'Aménagement et de Réhabilitation du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo. C'est un projet multisectoriel à fort impact environnemental et social dont le plan d'actions prévoit :

- le développement du transport fluvio-lacustre et lagunaire ;
- le développement et la valorisation des berges et bas-fonds ;
- la promotion des filières halieutiques, de l'écologie et du tourisme.

Au terme des études réalisées, il a été notamment retenu de soumettre au financement de la coopération néerlandaise qui accompagne le Gouvernement, le projet prioritaire d'assainissement et de valorisation des plans d'eau, berges et bas-fonds du Grand Nokoué, incluant le segment de la lagune de Djonou au lac Toho à Pahou, pour le développement des transports fluvio-lagunaires.

Ceci induira notamment :

- la libération des plans d'eau par l'enlèvement des engins prohibés, notamment les "acadjas" ;
- l'assainissement des plans d'eau par dragage ;
- la création d'îlots écologiques avec les sédiments argileux dragués ;
- l'assainissement et le développement des berges ;
- la création et l'extension des ports et embarcadères ;
- la synergie avec les projets en cours et programmés dans le Grand Nokoué ; puis
- la participation du secteur privé aux investissements et à l'exploitation des infrastructures qui seront réalisées.

Les ministres concernés sont instruits d'accomplir les diligences nécessaires à cette fin puis d'engager la réalisation des études détaillées de la phase 3 du projet.

II-2. Agrément au Code des investissements.

Sont bénéficiaires du régime des investissements spécifiques dudit code, les sociétés ci-après :

- SOBEBRA SA, pour son projet d'installation d'une nouvelle ligne d'emballage à l'usine de Cotonou ;

- l'analyse des mesures économiques, environnementales et de gouvernance aux fins d'une gestion efficiente des carrières pendant et en fin d'exploitation, incluant les questions de suivi, de contrôle, d'évaluation et d'accompagnement de la réforme ; de la restauration et du réaménagement des carrières.

Pour une bonne implémentation des axes de cette réforme, il sera procédé à :

- la prise d'un décret pour régir en particulier l'activité de dragage de sable lagunaire dans les communes du Grand Nokoué ;
- l'association de l'Etat à de partenaires privés ayant de solides expériences dans les domaines d'exploitation de carrières et de pesage de véhicules ;
- la mise en place de deux centres de suivi-contrôle des données au niveau des points de chargement et de pesage à l'essai sur les axes de transport ;
- l'obligation faite à chaque concessionnaire de disposer de tout le matériel technique et des ressources humaines nécessaires pour un dragage qui respecte les normes techniques et environnementales ;
- l'élaboration d'un business plan qui définit tous les contours financiers de la réforme destinée à faire ressortir les potentiels de revenus pour le compte de l'Etat ; puis
- le contrôle des poids à l'essai sur les routes des véhicules de transport de sable et la transmission informatisée des données au niveau des points de site situés sur les routes.

Prenant acte de ce compte rendu et des mesures préconisées, le Conseil a instruit les ministres concernés à l'effet d'engager diligemment la réorganisation de la filière.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Sous cette rubrique, le Conseil a autorisé la participation du ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale à ses réunions statutaires et autres rencontres à l'extérieur, au titre de l'année 2024.

IV- Mesures individuelles.

Ont été prononcées, les nominations ci-après :

Alibori

Monsieur Mohamed Youssouf FARA

Littoral

Monsieur Donatien Zinsou MIGNAN

Plateau

Monsieur Daré Aubin YOLOU

✓ Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi

Directeur général de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises

Monsieur Laurent GANGBES.

Fait à Cotonou, le 28 février 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIIN-OURO.

- l'exonération des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée, des équipements nécessaires à la réception de la TNT ;
- la fixation de prix plafonds pour la vente des kits minimaux de réception nécessaires à la réception de la TNT ;
- l'acquisition par l'Etat des kits de réception TNT et leur mise à disposition dans les mairies de toutes les communes pour faciliter l'acquisition par les populations, etc.

Le présent décret déclenche le processus des opérations à engager pour l'extinction de la diffusion hertzienne terrestre de la télévision en mode analogique et le basculement vers le tout numérique à la date du 15 août 2024. Il consistera en un arrêt progressif et définitif, par les éditeurs publics et privés, des émetteurs analogiques encore en service, zone par zone à partir du 1^{er} avril 2024.

Au titre d'autres mesures normatives, ont notamment été adoptés les décrets portant :

- approbation des statuts de la Société nationale d'Essais et de Recherches des Travaux publics SA ;
- modification des décrets relatifs à la création, aux attributions et à la composition du Comité de préfiguration du Musée international du Vodun ; de la Cité-Musée de Ouidah ; du Musée d'art contemporain de Cotonou ; puis du Comité des rites Vodun.

II- Communications.

II-1. Approbation des conclusions de la phase 2 des études du Projet d'Aménagement et de Réhabilitation du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo.

Il ressort de ces études que les plans d'eau concernés sont caractérisés par :

- l'ensablement et l'encombrement du fait des techniques et engins de pêche prohibés et dévastateurs ainsi que la jacinthe d'eau douce, limitant fortement le transport fluvial ;
- la baisse de plus en plus prononcée de la productivité et de la production halieutique ;
- les inondations saisonnières ;
- la détérioration de la qualité de l'eau due notamment aux déchets polluants déversés sur les berges.

- DREAM BEACH SARL, pour son projet de construction et d'exploitation d'un hôtel 5 étoiles COVE BEACH HOTELS & RESSORTS "BIBILE" à Djoméhoutin (Cotonou) ;

Est agréé au régime B du même code :

- la Société BENIN TECK COMPANY SAS, pour son projet de construction et d'exploitation d'une menuiserie moderne à Houégo, commune de Tofo, spécialisée dans la conception et la fabrication de produits en bois de haute qualité.

Il est attendu de la concrétisation de ces projets, la création de quelques centaines d'emplois et une plus-value pour l'économie nationale.

II-3. Compte-rendu de la mission de réorganisation institutionnelle, technique et financière de la filière d'exploitation de sable par dragage dans le Grand Nokoué (communes d'Abomey-Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo et Sèmè-Podji).

La cohabitation difficile entre les sociétés de dragage et les populations riveraines des zones impactées, la perception incontrôlée de la fiscalité de même que le non-respect des dispositions des plans de gestion environnementale et sociale constituent les principales causes qui rendent l'activité nuisible pour les populations riveraines, destructrice de l'environnement et non profitable pour l'Etat et les communes.

Aussi, le Gouvernement a-t-il fait l'option de la réformer en profondeur et a commandité une mission avec pour objectif la réorganisation institutionnelle, technique et financière de la filière d'exploitation de sable par dragage dans les communes concernées.

Les rapports de la mission recommandent notamment :

- la cartographie précise des zones d'exploitation par dragage de sable impliquées dans la réforme et les autres projets envisagés dans les communes ;
- l'élaboration des lignes directrices ; la définition des étapes et des composantes de la réorganisation ; la conception de la politique de concession ; la délimitation des sites potentiels et l'évaluation des réserves de sable ;

✓ A la Présidence de la République

Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX)

Monsieur Moubarak SOUMANOU, cumulativement avec ses fonctions actuelles

✓ Au ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la Coopération

Conseiller technique au suivi des petites et moyennes entreprises

Monsieur Edouard SEHLIN

✓ Au ministère de la Justice et de la Législation

Directeur de la Coopération et de l'Entraide judiciaire

Madame Innocentia APOVO MONTEIRO

✓ Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole Pôle 2

Monsieur Issifou DADO DOKO

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole Pôle 3

Monsieur Didier AGONYISSA

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole Pôle 4

Monsieur Kolawolé Luc Achille ONILOUDE

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole Pôle 5

Madame Richicatou SALE

Directeurs départementaux de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ainsi qu'il suit





ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40